

Le Centre Public d'Action Sociale et
la Commune de Grâce-Hollogne vous annoncent :

**Les vacances au profit des retraités de
GRACE-Hollogne**

du dimanche 2 juin au vendredi 7 juin 2019

Un séjour au FLOREAL CLUB DE BLANKENBERGE sera organisé au profit des personnes qui répondent **INDIVIDUELLEMENT** aux **neuf conditions** suivantes AU **1^{ER} JANVIER 2019** :

1.	Etre pensionné(e) ;
2.	Etre âgé(e) de 65 ans au 1 ^{er} janvier 2019 ;
3.	Etre domicilié(e) à Grâce-Hollogne ;
4.	Verser le jour de l'inscription une participation de 75 € par personne ;
5.	<ul style="list-style-type: none"> • Accepter, sous peine d'annulation de la demande, de partager un appartement avec un autre couple ; • Accepter, sous peine d'annulation de la demande, de partager un appartement avec d'autres participants ; <p style="text-align: center;"><i>En ces hypothèses, il n'y aura pas remboursement de l'inscription.</i></p>
6.	Effectuer le trajet en car (sauf certificat médical rentré au plus tard le 30 avril 2019)
7.	Tout désistement, quelle qu'en soit la circonstance, les deux semaines précédant le départ ne sera pas remboursé.
8.	Une inscription antérieure ne confère aucun privilège (notamment une absence liée à une maladie).
9	Accepter les conditions relatives aux traitements de données à caractère personnel

Les difficultés liées à la composition des listes d'inscription seront réglées souverainement par le Bureau Permanent sur proposition du Directeur général du C.P.A.S.

Les inscriptions des participants répondant à toutes les conditions seront reçues par le C.P.A.S. du 11 mars au 15 mars 2019 aux endroits repris ci-dessous :

HOLLOGNE : Maison communale	lundi 11 et jeudi 14 mars	de 9 h 00 à 11 h 00
GRACE : Maison des Berlurons	mardi 12 mars	de 9 h 00 à 13 h 00
GRACE : Hall omnisports Wathélet	mercredi 13 mars	de 9 h 00 à 11 h 00
HORION* : Maison de quartier	vendredi 15 mars	de 9 h 00 à 9 h 45
BIERSET	vendredi 15 mars	de 10 h 15 à 11 h 00



* Nous attirons votre attention sur le **changement d'adresse** à HORION. En effet, les inscriptions auront lieu **Place du Doyenné, 22 à 4460 HORION**.

Les candidats sont invités à se présenter en personne à l'inscription et à se munir :

- | | |
|----|--|
| 1. | de leur carte d'identité , |
| 2. | d'une vignette de mutuelle pour chaque personne inscrite, |
| 3. | du numéro de téléphone de la personne à contacter en cas de besoin. |

Les personnes accompagnantes, *hors conditions*, pourront s'inscrire le vendredi 22 mars 2019 de 9 à 11 heures, dans les locaux du C.P.A.S. (rue Grande, 75 à 4460 GRACE-HOLLOGNE) et une participation de 250,00 € leur sera demandée.

Pour toute personne qui se trouverait dans l'impossibilité de verser une participation de 75,00 €, le Conseil de l'Action sociale reste compétent pour examiner une demande d'intervention à titre de secours.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les informations complémentaires que vous souhaitez recevoir.

Le Directeur général du C.P.A.S.,

Le Directeur général,

Le Président du C.P.A.S.,

Le Bourgmestre f.f.,

A. MATHIENNE

S. NAPORA

M. LEDOUBLE

A. QUARANTA